



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 3 décembre, à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry
Siège # 2 – Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame, Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière trésorière, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

110-12-2025

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - TRÉSORERIE

03.01 - Adoption du budget 2026

03.02- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 248-2025 portant sur la taxation et les compensations pour l'année 2026

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - TRÉSORERIE

111-12-2025

03.01 - Adoption du budget 2026

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 représentant des revenus et des dépenses de

841 422 \$;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour l'année financière commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2026.

De plus, le conseil autorise la publication du budget sur le site internet de la municipalité à l'adresse <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-12-2025

03.02 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 248-2025 portant sur la taxation et les compensations pour l'année 2026

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Cloutier, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le Règlement N° 248-2025 portant sur la taxation et les compensations pour l'année 2026 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Monsieur le conseiller, Claude Cloutier, présente le projet de règlement N° 248-2025 portant sur la taxation et les compensations pour l'année 2026 et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce Règlement a pour objet :

- Définir le taux de taxation
- Définir le montant des compensations

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions seulement en lien avec les deux éléments mentionnés plus haut.

113-12-2025

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Magella Emond
Maire


Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière intérim